

MAIRIE
23 Grand Rue
LES NOUILLERS
Tél. : 05.46.90.25.09



Mise à jour le 30 Septembre 2008
Version 1
Auteur MAGELLIS CONSULTANTS

	DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)	FICHE VII.01
	PRESENTATION DU DOCUMENT	PAGE 1/2

Stéphane ARDOIN
Maire de LES NOUILLERS

La sécurité des habitants de LES NOUILLERS est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par mes services.

En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Une information régulière vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Les informations contenues dans ce document

Il s'appuie sur le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) établi par le Préfet (document consultable en mairie) et recense les risques auxquels la commune de LES NOUILLERS peut être exposée.

Il reprend les consignes de sécurité généralement admises.

Les risques

Comme beaucoup de communes en France, LES NOUILLERS est exposée à des risques.

Des actions visant à développer des mesures de protections, de prises en compte, d'études, de surveillance et de réduction des risques sont menées régulièrement conjointement par l'Etat et la municipalité de LES NOUILLERS.

Ces risques sont néanmoins présents.

D'où la nécessité d'une information permettant à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours.

	DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)	FICHE VII.01
	PRESENTATION DU DOCUMENT	PAGE 2/2

L'organisation des secours municipaux

En cas de crise, une Cellule de Crise Municipale (CCM) est ouvert en mairie pour coordonner les actions des services techniques sur le terrain et pour répondre aux attentes des citoyens.

Le standard de la mairie en lien avec la Cellule de Crise Municipale répond aux demandes de la population : téléphone : 05.46.90.25.09

En cas de nécessité, les demandes d'aide ou d'intervention, seront acheminées vers les services municipaux ou vers les partenaires extérieurs (sapeurs pompiers, Gendarmerie Nationale, Préfecture, ...).

Des centres d'hébergement préalablement identifiés sont susceptibles d'être ouverts aux citoyens en cas d'évènement majeur.

Dans tous les cas, il est important de rester à l'écoute des consignes des autorités

Conservez ce document à portée de main.

En cas d'alerte, suivez ses recommandations en attendant les consignes des services de secours, de gendarmerie nationale et de la municipalité de LES NOUILLERS.



DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

FICHE
VII.02

PAGE 1/2

L'INONDATION

INONDATIONS PAR DEBORDEMENT FLUVIAL ou d'origine PLUVIALE

Inondation par débordement fluvial (Inondation de plaine)

La BOUTONNE longe le territoire communal au Nord.

Les hameaux et villages de PORT LAROCHE et L'ANGLE sont susceptibles d'être concernés par les fortes crues de la BOUTONNE.

L'inondation se traduit par un débordement de cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique et une stagnation des eaux pluviales.

Les lignes d'eau retenues :

- La ligne d'eau de la crue de décembre 1982 (Crue centennale) : 12,08 m au Pont Saint-Jacques à Saint Jean d'Angely
- Les autres lignes d'eau :
 - 10,90 m en Février 1904
 - 10,90 m en janvier 1994
 - 10,62 m en janvier 1995
 - 10,33 m en février 1988

L'évacuation des crues est très limitée, en raison de la faible pente du lit en aval de Tonny Boutonne (2 à 3 m par kilomètre) et de part l'action de blocage de la marée dont le niveau maximum peut atteindre 3,60 m.

Les débordements sont fréquents et interviennent dès lors que le débit dépasse 50 m³.

Les plus fortes crues atteignent 210m³ mesurée à Torxe.

Débits en fonction des crues (Mesurés à la station du Torxe – Débit maximum instantané)
: Crue centennale – décembre 1982 = 219 m³

- Décembre 1976= 111 m³
- Janvier 1982 = 84,5 m³
- Janvier 1984 = 83,5 m³
- Février 1988 = 97,5 m³

Ce risque fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques approuvé le 09 octobre 2001.

Inondation d'origine pluviale (Inondation par refoulement)

L'inondation par refoulement du réseau d'eau pluvial a pour origine des pluies brutales de type orageux, du fait d'une inadéquation du réseau aux situations exceptionnelles.

Une carte de vigilance « crues » est élaborée systématiquement deux fois par jour.

Elle peut être consultée à l'échelle nationale et à l'échelle locale du périmètre géographique d'intervention.

	DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)	FICHE VII.02
	L'INONDATION	PAGE 2/2

Des bulletins d'information locaux et nationaux sont également accessibles depuis la carte de vigilance « crues ».

Pour consulter la carte nationale de vigilance crues et les bulletins nationaux

<http://www.vigicru.es.ecologie.gouv.fr>

Le plan de vigilance météorologique

Pour faire face aux événements météorologiques dangereux, Météo France exerce les attributions de l'Etat en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens. Météo France est chargée, pour cette mission, de fournir l'information nécessaire aux services chargés de la sécurité civile en matières d'événements météorologiques dangereux.

Le dispositif d'information est le suivant :

- Le site internet Météo France : <http://www.meteofrance.fr> accessible à tous les publics intéressés permettant une lecture d'une carte en couleur dite de vigilance valable sur 24h00 et précisant 4 niveaux de vigilance :
 - o VERT : pas de vigilance particulière
 - o JAUNE : être attentif mais météo habituelle pour le département
 - o ORANGE : être très vigilant, événement météorologique dangereux
 - o ROUGE : vigilance absolue, événement exceptionnel

Cette carte est réactualisée 2 fois par jour à 6h et 16h. Si un changement notable intervient, elle peut être réactualisée à tout moment.

- Activation 24h/24h d'un répondeur d'information météorologique apportant des compléments d'information – Tél : 08.92.68.02.31*

** 0,34 € TTC / mn plus le coût éventuel de la communication (pour les mobiles et/ou de l'opérateur étranger)*

EN CAS D'ALERTE

Même si le délai peut être court entre l'alerte et l'évacuation, de nombreuses actions peuvent être entreprises pour limiter les dégâts si vous vous y êtes préparés et organisés.

- S'informer des consignes à suivre en écoutant la radio
- Selon les consignes des autorités (Maire, Préfet, Gendarmerie Nationale, Sapeur-pompier) évacuer votre maison ou se réfugier, à pied, dans les étages supérieurs
- Fermer portes et fenêtres pour limiter l'entrée de l'eau
- Mettre hors d'eau le maximum de vos biens
- Attention aux pesticides, engrais ou autres substances toxiques qui pourraient se trouver à portée d'eau. Penser à les mettre hors d'eau pour éviter tout risque de pollution. Faire de même avec vos produits d'entretien qui peuvent vous intoxiquer lors du nettoyage.
- Installer vos mesures de protection temporaires
 - o Penser à installer vos dispositifs de protection temporaires (atardeaux, couvercle des bouches d'aération.....)
- Couper l'électricité et le gaz
- Eviter de circuler, à pied, à moto ou en voiture sauf en cas d'urgence
- Emporter les objets prévus par votre Plan familial de mise en sûreté
 - o Penser à emporter vos médicaments car la pharmacie peut être également concernée par l'inondation !
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- Sauf urgence, ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours

	DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)	FICHE VII.03
	LES MOUVEMENTS DE TERRAIN	PAGE 1/1

AFFAISSEMENT ET EBOULEMENT DE TERRAIN

Le retrait gonflement des sols se caractérise par des mouvements de terrains différentiels de petite amplitude, provoqués par des variations de volume de certains sols argileux lorsque leur teneur en eau se modifie.

Sur la commune de LES NOUILLERS, il se manifeste surtout au cours des périodes de sécheresse prolongée. Il se traduit principalement par des désordres sur des constructions individuelles légères lorsqu'elles sont sur des fondations peu profondément.

EN CAS D'ALERTE

- S'informer des consignes à suivre en écoutant la radio
- Evacuer ou ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Mettre hors de danger les biens pouvant être déplacés
- Installer vos mesures de protection provisoires
- Couper vos réseaux : électricité, gaz, téléphone
- Emporter les équipements minimums
 - o radio portable avec piles
 - o lampe de poche
 - o eau potable
 - o papiers personnels
 - o médicaments urgents
 - o couvertures
 - o vêtements de rechange
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux

	DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)	FICHE VII.03
	TEMPETE	PAGE 1/1

Comme toutes les communes du département, la commune est concernée par le risque tempête.

Le plan de vigilance météorologique

Pour faire face aux événements météorologiques dangereux, Météo France exerce les attributions de l'Etat en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens. Météo France est chargée, pour cette mission, de fournir l'information nécessaire aux services chargés de la sécurité civile en matières d'événements météorologiques dangereux.

Le dispositif d'information est le suivant :

- Le site internet Météo France : <http://www.meteofrance.fr> accessible à tous les publics intéressés permettant une lecture d'une carte en couleur dite de vigilance valable sur 24h00 et précisant 4 niveaux de vigilance :
 - o VERT : pas de vigilance particulière
 - o JAUNE : être attentif mais météo habituelle pour le département
 - o ORANGE : être très vigilant, événement météorologique dangereux
 - o ROUGE : vigilance absolue, événement exceptionnel

Cette carte est réactualisée 2 fois par jour à 6h et 16h. Si un changement notable intervient, elle peut être réactualisée à tout moment.

- Activation 24h/24h d'un répondeur d'information météorologique apportant des compléments d'information – Tél : 08.92.68.02.31*
* 0,34 € TTC / mn plus le coût éventuel de la communication (pour les mobiles et/ou de l'opérateur étranger)

EN CAS D'ALERTE

- S'informer des consignes à suivre en écoutant la radio
- Rester chez vous et éviter de circuler, à pied, à moto ou en voiture sauf en cas d'urgence
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- Sauf urgence, ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours
- S'éloigner des chantiers et cesser toute activité sur les toits, les échafaudages et à l'extérieur
- Ne pas s'abriter sous les arbres, regagner un abri en dur

	DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)	FICHE VII.04
	TEMPETE	PAGE 1/1

Par voies ferroviaires et voies routières

La commune est traversée par la voie SNCF et divers axes routiers où peuvent transiter des matières dangereuses.

Les principales manifestations de ces risques sont :

L'explosion occasionnée par un choc d'étincelles, par le mélange de produits

L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite

La dispersion dans l'air ; l'eau ou le sol de produits dangereux.

EN CAS D'ALERTE

- Si vous êtes témoin
 - o donner l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; police : 17 ou gendarmerie), en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...)
 - o s'il y a des victimes ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie ;
 - o Ne pas s'approcher en cas de fuite
 - o Si un nuage toxique vient vers vous, fuir si possible selon un axe perpendiculaire au vent ; inviter les autres témoins à s'éloigner.
- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche pour éviter de respirer des produits toxiques
- Fermer les portes et les fenêtres, la trappe de la cheminée et calfeutrer les ouvertures avec des linges humides
- Ne pas fumer, éteindre toute flamme pour éviter les explosions
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- Sauf urgence, ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours
- S'informer des consignes à suivre en écoutant la radio

	DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)	FICHE VII.05
	PROTEGER VOS PROCHES : LE PLAN FAMILIALE DE MISE EN SURETE	PAGE 1/4

Le temps d'alerte qui vous permet de vous protéger et de protéger vos biens avant un événement exceptionnel est au pire inexistant, au mieux extrêmement court. Dans tous les cas, il est insuffisant pour être efficace sans un minimum de préparation. Une catastrophe naturelle majeure, par définition, est une épreuve qui désorganise la société et laisse l'individu seul face à la crise pendant un temps plus ou moins long. Pour la surmonter, il est essentiel d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts éventuels sur vos biens.

La préparation est une responsabilité partagée, qui incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui peut et doit y participer.

Une bonne préparation : le Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS)

Établir un Plan Familial de Mise en Sûreté vous aidera à vous préparer et donc à traverser ces périodes de crise. Ce plan commence par un recueil des informations disponibles. Créez-le avec vos proches, expliquez leur ce qu'il faut faire et mettez-le en pratique dès que possible, pour ne jamais être pris au dépourvu !

Les étapes énoncées ci-dessous vous aideront à élaborer votre Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS).

	DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)	FICHE VII.05
	PROTEGER VOS PROCHES : LE PLAN FAMILIALE DE MISE EN SURETE	PAGE 2/4

1. GARDEZ LE CONTACT AVEC VOS PROCHES

- Choisissez une personne qui n'habite pas dans votre ville. Il s'agit d'une personne à qui, en cas d'urgence, vous, ou un membre de votre famille, pourriez téléphoner ou envoyer un courriel et chez qui vous pourriez habiter. Choisissez une personne qui habite assez loin de votre localité et qui ne risque pas d'être touchée par la même situation.
- Assurez-vous de bien faire comprendre à cette personne qu'elle constitue votre "point de chute".
- Faites une liste de ses coordonnées (domicile, bureau, téléphone mobile, courriel), auxquelles auront accès tous les membres de votre famille ainsi que la personne concernée. Si vous avez des enfants, fournissez les coordonnées de cette personne à leurs écoles. Faites de même pour votre lieu de travail.
- Durant une situation d'urgence, servez-vous le moins possible du téléphone et écourtez vos conversations afin de libérer les lignes pour les gens qui ont besoin d'aide.
- Il est important d'expliquer aux membres de votre famille, que, en cas de panne téléphonique, il faut s'armer de patience et recomposer régulièrement ou envoyer un message électronique, si la chose est possible. Les lignes téléphoniques sont engorgées lorsque se produisent des situations d'urgence, mais parfois les courriels peuvent passer.

2. DÉCIDEZ D'UN POINT DE RALLIEMENT

- Le fait d'avoir convenu d'un point de ralliement loin de votre domicile vous épargnera du temps et créera moins de confusion, si jamais votre domicile est touché ou si votre voisinage ou votre collectivité sont évacués. Vous pourriez aussi vous entendre avec un membre de votre famille ou avec un ami et planifier d'habiter chez lui en cas d'urgence.
- Pensez aussi à vos animaux de compagnie, car ils ne sont pas admis dans les abris d'urgence et certains hôtels ne les acceptent pas.

	DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)	FICHE VII.05
	PROTEGER VOS PROCHES : LE PLAN FAMILIALE DE MISE EN SURETE	PAGE 3/4

3. PRÉPAREZ UNE TROUSSE DE SURVIE EN CAS D'URGENCE

Qu'on vous demande d'évacuer votre domicile ou d'y demeurer temporairement, le fait de disposer de fournitures essentielles sera pour vous et votre famille d'un grand réconfort.

- Préparez une trousse de survie en cas d'urgence que vous garderez dans un contenant facile à transporter (un fourre-tout ou une petite poubelle en plastique, par exemple) et rangez-la dans un endroit facile d'accès, comme une tablette de placard au rez-de-chaussée. Cette trousse devrait vous rendre, vous et votre famille, autosuffisants pendant au moins trois jours. Vous disposez probablement de la plupart de ces fournitures à l'heure actuelle. La trousse devrait contenir les articles suivants :
 - Les produits destinés aux besoins particuliers de certains membres de votre famille, par exemple, des préparations lactées pour nourrissons ou des articles nécessaires aux personnes handicapées ou âgées;
 - Des articles de premiers soins (pansements, sparadraps, onguent antibiotique, serviettes antiseptiques, épingles de sûreté, nettoyant ou savon, compresse froide, solution pour douche oculaire, cotons-tiges, gants jetables et masque protecteur, tampons de gaze, peroxyde d'hydrogène, baume pour les lèvres, ainsi que médicaments sous ordonnance);
 - Des vêtements de rechange (y compris des chaussures) pour chaque membre de la famille;
 - Des chandelles, des allumettes ou un briquet;
 - Un sac de couchage pour chaque membre de la famille;
 - Une lampe de poche et des piles;
 - Une radio ou un téléviseur fonctionnant à piles et des piles de rechange;
 - Du ruban adhésif;
 - Des aliments non périssables et qui ne nécessitent pas d'être cuisinés (à remplacer annuellement);
 - De l'eau embouteillée;
 - Un sifflet;
 - Un jeu de cartes ou des jeux de société pour occuper les enfants ;
 - Du papier hygiénique et autres articles de soins personnels;
 - Des outils de base (marteau, pince/clé anglaise, divers tournevis et fixations, gants de travail);
 - Des clés supplémentaires pour la voiture et le domicile;
- Une certaine somme d'argent et des copies des documents familiaux importants (par exemple les certificats de naissance, les passeports et les permis). Des copies des documents indispensables, comme les procurations, les certificats de naissance et de mariage, les polices d'assurance, la liste des bénéficiaires de l'assurances-vie, les testaments, devraient être conservés dans un endroit sûr à l'extérieur de votre domicile.
 - C'est une bonne idée de placer ces documents dans un coffret de sûreté ou de les confier à un ami ou à un membre de la famille qui habite à l'extérieur de votre localité.

	DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)	FICHE VII.05
	PROTEGER VOS PROCHES : LE PLAN FAMILIALE DE MISE EN SURETE	PAGE 4/4

GARDEZ A PORTEE DE MAIN LES NUMEROS D'URGENCE

- Ayez en main les coordonnées suivantes et affichez-les près de votre téléphone:
 - Sapeurs-pompiers : **18 ou 112**
 - SAMU : **15**
 - Gendarmerie : **17**
 - Mairie : téléphone : **05.46.90.25.09** - Aux heures ouvrables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h le samedi matin de 9 h 00 à 12 h sauf vacances scolaires (et fêtes de Pâques et Pentecôte).

5. LE GROUPE SCOLAIRE QUE FRÉQUENTE VOS ENFANTS DISPOSE D'UN PLAN D'URGENCE : LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE

- Vos enfants demeurent à l'école jusqu'à ce qu'un adulte vienne les chercher ou s'ils devront se rendre à la maison par eux-mêmes.
- Assurez-vous que l'école dispose de vos coordonnées exactes et des personnes qui sont responsables des enfants et qui viendront les chercher. N'oubliez pas que, en situation d'urgence, l'école peut être surchargée d'appels.
- Informez-vous du genre d'autorisation qu'exige l'école pour confier un enfant à votre représentant, au cas où vous ne pourriez vous présenter.

6. APPRENEZ DES TECHNIQUES ÉLÉMENTAIRES DE PREMIERS SOINS

Le fait de connaître certaines techniques élémentaires de premiers soins est aussi utile en cas d'urgence, car vous devrez voir à votre propre bien-être en tout premier lieu. Des cours de premiers soins vous seront utiles ainsi qu'aux personnes qui vous entourent. Ils vous permettront d'aider les blessés à évacuer un immeuble, le cas échéant.

7. SI L'ON HABITE DANS UN IMMEUBLE EN HAUTEUR

- Apprenez à connaître le plan d'évacuation de votre immeuble et ce qu'il faut faire en cas d'alarme. Cela veut dire qu'il faut connaître les divers niveaux d'alarme de votre immeuble ainsi que les mesures à prendre dans chacun des cas.
- Sachez où est situé l'emplacement de chaque escalier de sortie et choisissez le plus proche comme issue primaire et l'autre comme issue secondaire.
- Assurez-vous que les corridors et les couloirs qui mènent à ces issues sont libres de tout obstacle et de ne jamais prendre l'ascenseur pour évacuer l'immeuble en cas d'alarme